

Santéclair

Informations & réseaux de soins

**GUIDE DE PRESENTATION
PARTENARIAT SANTECLAIR**

RESEAU CHIRURGIENS-DENTISTES

Santéclair

Qui sommes-nous ?

Notre système de santé est confronté à une série de mutations sans précédent.

Allongement de la durée de vie, évolutions des techniques médicales, diffusion accélérée de l'information, émergence d'une nouvelle relation patient – praticien – financeur, nous obligent à revoir notre approche globale de la santé. Ces changements, alliés à une augmentation structurelle des dépenses et aux désengagements progressifs des régimes obligatoires, mènent à une redéfinition du rôle des complémentaires santé.

Celles-ci sont passées en quelques années d'un simple rôle de financeur-suiveur à celui d'acteur à part entière du système de santé.

Particuliers comme entreprises, confrontés à une hausse continue de leurs cotisations et à un décalage croissant entre leurs attentes et les solutions institutionnelles proposées, sont en demande forte vis-à-vis de leurs complémentaires. Information, conseil, prévention, sont désormais considérés par les assurés comme des domaines légitimes d'intervention des complémentaires santé.

Pour bénéficier de soins de qualité et avoir accès aux nouvelles techniques médicales, tout en optimisant leurs dépenses, les assurés sont ouverts au changement, à l'innovation et à la responsabilisation.

Ils attendent de leur complémentaire, non plus un simple remboursement, mais un véritable partenariat, des solutions originales, des services personnalisés et des garanties équitables, susceptibles de répondre à leurs attentes. Santéclair grâce à son expertise, à des outils exclusifs et à une connaissance pointue du marché, a pour vocation d'aider l'ensemble des acteurs à inventer cette nouvelle approche de la complémentaire et de la gestion du risque santé.

Plus d'une quinzaine de complémentaires santé dont des mutuelles, courtiers et institutions de prévoyance font déjà confiance à Santéclair dont les actionnaires de Santéclair : **ALLIANZ, MAAF-MMA, MGP et IPECA**. Santéclair s'appuie sur plus de 10 ans d'expérience dans la gestion du risque santé, en offrant ses prestations à 5,5 millions de personnes.

Santéclair a développé un véritable ensemble de Réseaux de soins en privilégiant un lien direct avec les professionnels de santé. Il existe aujourd'hui des accords de partenariat en dentaire, en optique, en pharmacie et en audioprothèse.

LE PARTENARIAT DENTAIRE

En 2009, Santéclair a traité 40 000 devis et 35 000 tiers-payant dentaires.

L'objet de ce partenariat est de vous proposer, comme à l'ensemble des chirurgiens-dentistes et médecins stomatologues inscrits à l'Ordre, de développer l'accès à la prévention bucco-dentaire, de garantir des soins de qualité pour les bénéficiaires et d'améliorer la prise en charge des traitements prothétiques et orthodontiques.

Santéclair s'efforce ainsi, avec ses assureurs santé partenaires, d'améliorer la prise en charge d'actes hors nomenclature jugés indispensables, comme par exemple les soins de parodontie et d'implantologie.

Certains assureurs partenaires de Santéclair ont décidé de garantir 10 ans les prothèses dentaires conjointes qui sont réalisées dans le cadre du partenariat Santéclair. Il s'agit d'une preuve de confiance qui contribue à l'essor d'une collaboration fructueuse et durable.

Comment devenir partenaire Santéclair ?

- 1 Vous effectuez une demande de dossier de partenariat sans engagement de votre part sur le site de Santéclair : www.santeclair.fr
Vous accédez à l'espace réservé aux professionnels de santé, puis vous sélectionnez le réseau dentaire. Vous remplissez ensuite en ligne un formulaire d'inscription.
- 2 Vous recevez par mail vos identifiants pour vous connecter à votre espace sécurisé : vous pourrez ainsi prendre connaissance et imprimer votre contrat de partenariat.
- 3 Vous nous retournez un exemplaire paraphé et signé.
- 4 À réception de votre contrat de partenariat, nous vous confirmons par mail votre intégration dans le Réseau des chirurgiens-dentistes partenaires de Santéclair.

Comment fonctionne le partenariat ?

1. Comment identifier un patient bénéficiant des services de Santéclair :

Important : Santéclair n'est pas une complémentaire santé. Les patients bénéficiant des services Santéclair sont susceptibles d'être assurés en complémentaire santé par un grand nombre d'organismes : AGEO, ALLIANZ, AON, BCAC, CARMA, COVEA RISKS, GENERATION, GEREP, GFP, GMC-HENNER, GRAS SAVOYE, IPECA, MAAF, MAPA, MGC, MGP, MMA, MERCER, MGC, NOVALIS, OMNIREP, QUATREM, RCBF, SERVYR, SM-MMA, VERSPIEREN.

Ainsi pour identifier ces assurés, ils devront vous présenter leur attestation de tiers payant portant la mention « Santéclair » :

N° de contrat identifiable par SANTECLAIR

Sp santé Codes		ATTESTATION DE TIERS PAYANT SAAF 18 rue de la Convention 75015 Paris		Période de garantie : 01/04/2009 au 30/06/2009									
N° AMC :	12345678	Assuré principal AMC : BORQUANDIER JACQUES-RENE		N° contrat : AB34567890123456									
N° d'adhérent :	56789234												
Débiteur APHP :	12345												
Bénéficiaire(s) du tiers payant		Dépenses de santé concernées par le tiers payant											
Nom - Prénom	N°INSEE	PHAR*	LAD*	RAD*L*	AUXM*	CST*	EXTE*	OPTI*	EDG*	LPPS*	TRAN*	RENT*	AUDI*
BOQUANDIER JACQUES-RENE		100%	100%	100%	100%	100%	100%	PEC	100%	100%	100%	PEC	PEC
02/02/1948 X	1 48 02 67 890 123 45	(1)						(3)				(3)	(3)
ZANETATHI-TSTEPHOPHOLIS MARIE-MADELEINE		100%	100%	100%	100%	100%	100%	PEC	100%	100%	100%	PEC	PEC
02/06/1959 X	2 59 06 99 335 092 08	(2)						(3)				(3)	(3)
ZANETATHI-TSTEPHOPHOLIS CHRISTINE		100%	100%	100%	100%	100%	100%	PEC	100%	100%	100%	PEC	PEC
12/09/2004 X	2 59 06 99 335 092 08	(3)						(3)				(3)	(3)
XXXXXXXXXXXXXXXXXX													

* Règle de calcul : MT RC = 100% TM
(1) Seul accident de travail
(2) Seul échographie et maternité
(3) Prise en charge pour les partenaires SANTECLAIR par internet - tbsa00000.santeclair.com ou par fax : 01 47 01 21 01

Important :
Seules les dépenses avec la mention SP sont prises en charge par SP santé.

2. Comment obtenir l'adresse des praticiens partenaires ?

Les coordonnées des chirurgiens-dentistes partenaires géographiquement les plus proches sont fournies aux assurés Santéclair, uniquement à leur demande expresse, sans que le nombre des professionnels proposés ne puisse être inférieur à 3. Les coordonnées des chirurgiens-dentistes ne figurent sur aucune liste faisant l'objet d'une diffusion.

3. La grille des actes négociés

Vos patients qui ont accès aux services de Santéclair, bénéficient des honoraires négociés dans le cadre de l'accord de partenariat. Ceci concerne des actes de prévention bucco-dentaire, l'orthodontie, les prothèses dentaires, l'implantologie et la parodontie.

Cette grille tarifaire est une des annexes du contrat de partenariat Santéclair.

Les tarifs maxima ne constituent pas des montants de remboursements. En effet les soins prodigués à vos patients bénéficiaires des services Santéclair, seront pris en charge en fonction de leur contrat santé.

4. La dispense d'avance de frais

Les assurés qui ont accès aux services de Santéclair, bénéficient de la dispense d'avance de frais ou « tiers-payant » pour la part prise en charge par le régime complémentaire pour les actes prothétiques et orthodontiques. Vous-même aurez ainsi la garantie d'un paiement sûr et rapide.

5. FFL: Un portail sécurisé pour transmettre vos demandes de dispense de frais par internet :

<http://www.santeclair.fr>

A partir du site web Santéclair, via votre espace sécurisé, vous avez accès au portail FFL qui vous permet de transmettre les demandes de dispense d'avance de frais afin de simplifier la gestion papier des dossiers : les délais de prise en charge sont raccourcis et vous avez accès à un historique de vos dossiers.

6. Des moyens de communication performants

Afin de faciliter les échanges avec Santéclair, nous avons mis à votre disposition plusieurs supports de communication :

- **Notre site web Santéclair :** <http://www.santeclair.fr>

Le site vous présente Santéclair, vous y retrouverez toutes les informations concernant le mode de fonctionnement de l'accord de partenariat. Vous pouvez utiliser ce site pour demander votre dossier d'adhésion.

Lorsque vous serez chirurgien-dentiste partenaire vous pourrez alors télécharger à votre convenance, à partir de l'espace qui vous est réservé, notamment les imprimés de dispense d'avance de frais et la grille d'actes négociés.

- **Un accueil téléphonique :**

Une équipe de 90 conseillers Santéclair, basée à Boulogne-Billancourt est au service des assurés et des professionnels de santé, du lundi au vendredi de 9h à 19h30 et le samedi de 9h à 17h.

Ils apportent des réponses et des conseils personnalisés à chacun de leurs interlocuteurs.

- **Une équipe de chirurgiens-dentistes consultants :**

Une équipe de 9 personnes, dont 6 chirurgiens-dentistes et 3 chargés de relations dentaires est joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 : ils peuvent vous apporter une aide et vous garantissent la confidentialité de vos dossiers.

Pour nous contacter



Par téléphone :

 **N° Azur 0 810 000 227**

PRIX APPEL LOCAL

**Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h30
Le samedi de 9h00 à 17h00**



Par courrier :

**Santéclair
Direction des Réseaux de Soins
78 Boulevard de la République
92514 Boulogne-Billancourt Cedex**